

Arrêté n°508/2024/DAJI

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 719-7, D. 719-22 et D. 719-24 ;

VU la délibération du 3 mai 2019 du Conseil d'administration portant modification des statuts de l'Université ;

VU la délibération du 12 février 2010 du Conseil d'administration portant modification du Règlement intérieur de l'Université ;

VU la délibération du conseil d'administration du 5 janvier 2021 portant élection de Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU l'arrêté n° 444/2024/DAJI relatif à l'élection des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges en date du 20 septembre 2024, et notamment ses article 5 et 6.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARTICLE 1 - ACTES CONCERNÉS

Délégation de signature est donnée à **M. Aurélien FADERNE**, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles au sein de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université de Limoges, à l'effet de signer au nom de **Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, présidente de l'Université de Limoges :

- les récépissés de dépôt des listes de candidatures relatives à l'élection des représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges ;
- les récépissés de dépôt des listes de candidatures relatives à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges.

Délégation de signature est donnée à **Mme Julia FAURY**, Juriste des affaires institutionnelles au sein de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université de Limoges, à l'effet de signer au nom de Mme **Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, présidente de l'Université de Limoges :

- les récépissés de dépôt des listes de candidatures relatives à l'élection des représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges ;

Délégation de signature est donnée Mme. **Frédérique LUNEAU**, Responsable de la Direction des Études au sein du Pôle Formation de l'Université de Limoges, à l'effet de signer au nom de Mme **Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, présidente de l'Université de Limoges :

- les récépissés de dépôt des listes de candidatures relatives à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges.

ARTICLE 2 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 3 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégataire.

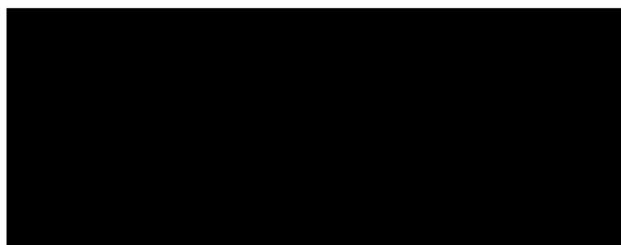
Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégataire.

ARTICLE 4 - EXÉCUTION

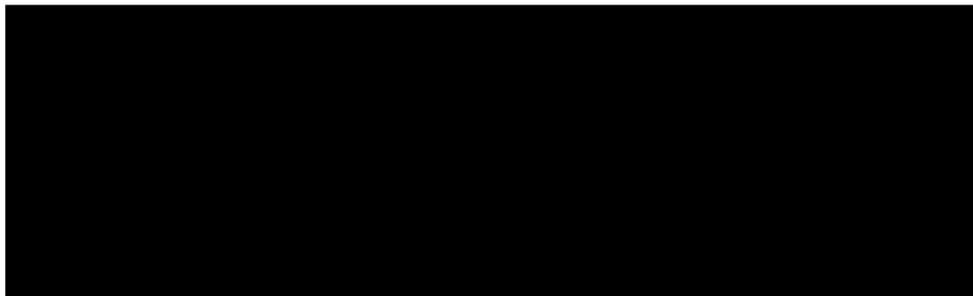
Le Directeur des Ressources Humaines de l'Université de Limoges est chargé de son exécution.

Fait à Limoges, le **30 SEP. 2024**

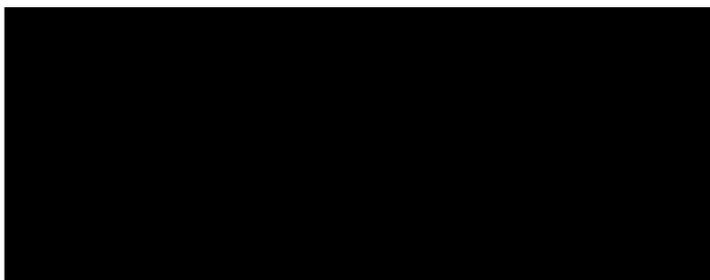
Madame le Président de l'Université,
Isabelle KLOCK-FONTANILLE



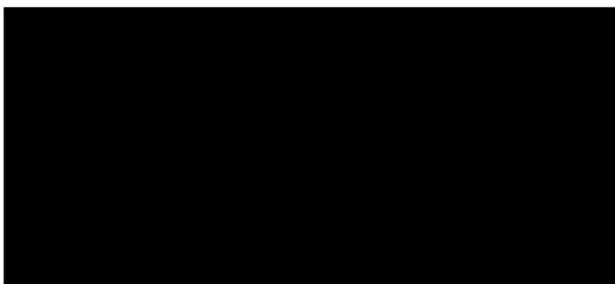
Spécimen de signature de Aurélien FADERNE :



Spécimen de signature de Julia FAURY :



Spécimen de signature de Frédérique LUNEAU :



Transmis à l'Autorité rectorale le : 30 SEP, 2024

Publié le : 30 SEP, 2024

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s).

